

Question écrite n° 13736 de **M. Jean Louis Masson** (Moselle - NI)

publiée dans le JO Sénat du 13/11/2014 - page 2535

M. Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le cas d'un élu municipal qui possède **un terrain sur lequel une éolienne** doit être **implantée dans le cadre d'un projet éolien d'ensemble**. Si cet élu participe au débat du conseil municipal, même sans qu'il y ait vote **sur l'opportunité de ce projet éolien**, il lui demande si l'intéressé n'est pas susceptible d'être l'objet de poursuites pénales pour prise illégale d'intérêts. Par ailleurs, si l'élu en cause participe **à un vote du conseil municipal, ayant pour but d'exprimer un avis sur l'opportunité du projet éolien**, il lui demande si, en l'espèce et du point de vue de la justice administrative, une telle situation ne risque pas de vicier la légalité de l'ensemble des autorisations qui seront **données ultérieurement pour autoriser la réalisation dudit projet éolien**.

En attente de réponse du Ministère de l'intérieur